



COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2025-35FS  
en date du 29 avril 2025

DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.  
FONDS DÉPARTEMENTAL  
D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

RELOCALISATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL  
INDISPENSABLE À LA CRÉATION D'UN ÉCOQUARTIER  
EN CENTRE-VILLE.  
ACHÈVEMENT DE LA PHASE 1 (LOCAL TECHNIQUE MIXTE :  
ATELIER / HANGAR)  
ET PHASE 2 : RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE

FP/ECD

Exposé des motifs :

Sur un tènement de parcelles de 26 925 m<sup>2</sup>, situé derrière l'hôtel de Ville de Meyrargues, un projet d'écoquartier dit du « Vallat » verra le jour à horizon 2026-2027.

Il comprend, entre autres environ 90 logements dont 40% de logements sociaux, une maison médicale, une activité de service/commerce (restauration / bar...).

Y est également prévue une place centrale multifonctionnelle, espace de rencontres, de vie et de festivités où les mobilités douces seront privilégiées.

Or, cet espace donne directement au pied de l'arrière de l'Hôtel de Ville, dont le rez-de-chaussée est actuellement le siège du service technique et les ateliers municipaux. Au vu de la vocation et de l'emplacement de la place prévue dans l'opération d'Eco-quartier, il est fonctionnellement inimaginable de laisser le centre technique municipal (CTM) et ses engins à l'endroit où ils se trouvent. Sa relocalisation est indispensable.

Cette relocalisation comprend deux phases : l'acquisition, auprès de SNCF, du terrain d'assiette de l'ancienne gare dite de « Réclavier », où la commune a décidé de relocaliser le CTM, ainsi que la réalisation d'un atelier/hangar. La seconde vise à réhabiliter le bâtiment de l'ancienne gare lui-même, destiné à devenir les locaux administratifs et de vie des agents, tout en prévoyant un local pour la réserve communale de sécurité civile, en respectant toutes les préconisations permettant d'en faire un bâtiment énergétiquement sobre.

Le Département des Bouches-du-Rhône a déjà manifesté son soutien en finançant une partie de la première phase de cette opération.

L'acquisition du terrain ayant été effectuée, il s'agit aujourd'hui de le solliciter afin de financer l'achèvement de la première phase (pour une partie des travaux) et la seconde phase.

Le coût de l'opération (HT) est estimé à :

**531 000 €**

L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de **50%**, correspondant ainsi (en HT) à :

**265 500 €**

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :

L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention (en HT) à hauteur de :

**265 500 €**

(Taux **50%**) pour l'opération décrite ci-avant.

Article 2 :

Le plan de financement est tel que ci-après :

Détails des opérations	Montants HT	Montants arrondis HT	Financeurs	Taux	Montants HT
Achèvement Phase 1	221 900,00 €	221 900 €	Département 13	50%	265 500 €
Phase 2	309 100,00 €	309 100 €	Métropole	20%	106 200 €
			Commune	30%	159 300 €
<b>Total</b>	<b>531 000,00 €</b>	<b>531 000 €</b>	<b>Total financements</b>	<b>100%</b>	<b>531 000 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.

  
Le Maire de Meyrargues,  
Fabrice Poussardin.

Publié sur le site internet de la commune  
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/>) le : 30/04/2025

Le directeur général des services,

Érik Charles Delwaulle

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Application agréée F.legalite.com